AR PREFECTURE
016-200054047-20210622-2021_06_22_12-DE
Reçu le 23/06/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 05

Date de Convocation :
lundi 14 juin 2021

Date d'affichage :
lundi 14 juin 2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 juin 2021, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DUMASDELAGE Chantal, M. DEMONT Jean-Michel, Mme BARRY Marie-Christine, Mme MANCEAU Emmanuelle, M. MILLOTTE Amaury, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, Mme MANCEAU Emmanuelle à M. TEXIER Christophe, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2021/06/22
N°12

12 - Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un agent communal au Centre Socio-Culturel du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 7 Juillet 2021 jusqu'au 30 Juillet 2021.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)